

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 AVRIL 2016

Le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Alain PARSY en suite de convocation en date du 11 avril 2016 dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 14

Etaient présents: *Alain PARSY - Didier GILLERON – Cathy BONA-LECLERCQ - Jean-Luc THÉRON - Priscilla COLLET - Jean-Marc DELACOURT - Guillaume BOHACZ - Jean-Marc BÉZÉ - Bernard HUREZ - Thierry DEFONTAINE - Hubert FAUQUEUX.*

Etaient absents excusés : *Pascale CARDON-PETIT - Frédéric DUBOIS.*

Était absent : *Joël DEMAUX.*

Procuration : *Mme Pascale CARDON-PETIT à Mr Alain PARSY et Mr Frédéric DUBOIS à Mr Bernard HUREZ.*

Le Conseil a choisi pour secrétaire : Mr Hubert FAUQUEUX.

LECTURE DU COMPTE-RENDU DU 4 MARS 2016

Le conseil municipal approuve le compte-rendu de la réunion du 4 mars 2016 à l'unanimité.

DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DOTATION DE SOUTIEN À L'INVESTISSEMENT PUBLIC POUR L'ANNÉE 2016 POUR LES TRAVAUX DE MISE EN ACCESSIBILITÉ

Monsieur le Maire donne lecture d'une circulaire de la sous-préfecture de Cambrai en date du 23 février 2016 présentant les modalités d'éligibilité des projets au titre de la nouvelle dotation de soutien à l'investissement public (FSIL), créée pour l'année 2016.

Il souligne que les travaux de mise aux normes des équipements publics (dont la mise en accessibilité des bâtiments recevant du public) sont éligibles et poursuit en rappelant à l'assemblée qu'elle a approuvé, lors de sa séance du 18 septembre 2015, l'agenda d'accessibilité programmée (Ad'AP), qui fait état des travaux à effectuer pour mettre les ERP de la commune en conformité avec les normes d'accessibilité avant le 31 décembre 2018.

Il rappelle que cet Ad'AP a fait apparaître que pour la commune d'HAYNECOURT, étaient concernés la mairie, l'église, la salle des fêtes, l'école et la cantine scolaire et que le coût estimatif pour l'ensemble de ces travaux s'élevait à 22 500 euros HT.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de donner la priorité aux travaux de mise en accessibilité de la mairie, de l'église et de l'école en les prévoyant au budget 2016 et poursuit en donnant lecture de trois devis émanant de l'entreprise TP LECLERCQ pour les mises en accessibilité, d'un montant de :

- 6 598 € 80 HT pour l'église,
- 4 194 € 14 HT pour l'école,
- 7 070 € 40 HT pour la mairie,

Soit un montant total de 17 863 € 34 HT pour les travaux de mise en accessibilité de ces trois ERP, pouvant être subventionnés à hauteur de 80 % au titre de la dotation de soutien à l'investissement public pour l'année 2016.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal, à l'unanimité :

- Décident la réalisation des travaux ci-dessus cités ;
- Approuvent les devis présentés par l'entreprise TP LECLERCQ, située ZAE NORD RD 942 Lieu-dit «Voyette de Verlain» 59730 SOLESMES, dont le montant total s'élève à la somme de 17 863 € 34 HT ;
- Sollicitent l'attribution d'une subvention au titre de la dotation de soutien à l'investissement public pour l'année 2016 d'un montant de 14 290 € 67,
- Approuvent les modalités de financement suivantes par cette opération :
 - Autofinancement : 3 572 € 67,
 - Etat - FSIL : 14 290 € 67.
- Décident de prévoir ces dépenses au budget 2016.

REVERSEMENT D'UNE PARTIE DE L'EXCÉDENT DU BUDGET SERVICE DES EAUX AU BUDGET DE LA COMMUNE

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que le budget annexe du service des eaux présente depuis le 31 décembre 2010 un excédent très important (101 159 € 50 au 31/12/2010, 122 181 € 74 au 31/12/2011, 134 425 € 92 au 31/12/2012, 139 056 € 83 au 31/12/2013, 153 898 € 66 au 31/12/2014 et 164 152 € 61 au 31/12/2015).

Il poursuit en expliquant que cet excédent est libre d'emploi puisque de gros travaux ne sont pas envisagés et qu'il est possible de le transférer au budget général de la commune.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident, à l'unanimité, de transférer une partie de l'excédent du budget annexe service des eaux d'un montant de 100 000 € au budget général de la commune.

RÉVISION DU TAUX DES TAXES LOCALES

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée le taux des taxes locales en vigueur depuis 2008 :

- | | |
|--------------------------------|---------|
| ➤ Taxe d'habitation | 10.54 % |
| ➤ Taxe sur le foncier bâti | 8.43 % |
| ➤ Taxe sur le foncier non bâti | 21.46 % |

La CAC venant de créer une taxe sur le foncier bâti, il poursuit en proposant aux membres du Conseil Municipal de réviser ces taux Aussi, après en avoir délibéré, les conseillers municipaux décident, à l'unanimité, de réviser ces taux et de les fixer à :

- | | |
|---------------------|---------|
| ➤ Taxe d'habitation | 10.54 % |
|---------------------|---------|

- Taxe sur le foncier bâti 5.73 %
- Taxe sur le foncier non bâti 21.46 %

**TRAVAUX DE RAVALEMENT DE FAÇADE AU LOGEMENT COMMUNAL
SITUÉ 63 RUE DE LA CROIX**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que la façade du presbytère est très abîmée et qu'il serait nécessaire de procéder à des travaux de ravalement de façade, qui permettraient de bénéficier d'une subvention de la Communauté d'Agglomération de Cambrai (CAC) au titre du Fonds de concours – Ruralité 2016.

Il poursuit en donnant lecture à l'assemblée de trois devis.

Après en avoir délibéré, les Conseillers Municipaux, à l'unanimité :

- décident la réalisation des travaux cités ci-dessus,
- approuvent l'offre économiquement la plus avantageuse émanant de la SARL STYL'FACADE, située zone industrielle Rue de la ramette 59540 CAUDRY, d'un montant de 24 383 € 40 HT,
- donnent pouvoir à Monsieur le Maire pour solliciter l'attribution du Fonds de concours – Ruralité 2016 auprès de la CAC et pour faire la demande de toutes autres aides ou subventions,
- autorisent Monsieur le Maire à signer la convention de Fonds de concours – Ruralité 2016 avec la CAC,
- décident que les crédits seront prévus au budget primitif 2016.

**TRAVAUX DE RAVALEMENT DE FAÇADE AU BÂTIMENT COMMUNAL
SITUÉ 1 RUE DE BOURLON**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que la façade de l'ancienne école est très abîmée et qu'il serait nécessaire de procéder à des travaux de ravalement de façade, qui permettraient de bénéficier d'une subvention de la Communauté d'Agglomération de Cambrai (CAC) au titre du Fonds de concours – Ruralité 2016.

Il poursuit en donnant lecture à l'assemblée de trois devis.

Après en avoir délibéré, les Conseillers Municipaux, à l'unanimité :

- décident la réalisation des travaux cités ci-dessus,
- approuvent l'offre économiquement la plus avantageuse émanant de la SARL STYL'FACADE, située zone industrielle Rue de la ramette 59540 CAUDRY, d'un montant de 24 485 € 00 HT,
- donnent pouvoir à Monsieur le Maire pour solliciter l'attribution du Fonds de concours – Ruralité 2016 auprès de la CAC et pour faire la demande de toutes autres aides ou subventions,
- autorisent Monsieur le Maire à signer la convention de Fonds de concours – Ruralité 2016 avec la CAC,
- décident que les crédits seront prévus au budget primitif 2016.

AMÉNAGEMENT DE L'ANCIEN TERRAIN DE FOOTBALL

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée leur décision d'aménager l'ancien terrain de football pour que les jeunes du village aient un endroit pour se rassembler et jouer.

Il présente aux conseillers municipaux un projet d'aménagement du terrain de foot actuel agrémenté de:

- une piste VTT,
- une zone de pétanque, qui peut également servir de terrain de volleyball et/ou badminton,
- un mini foot, handball, basket,
- une zone de repos avec tables et bancs,
- un abri.

Il poursuit en donnant lecture à l'assemblée de deux devis pour la réalisation de ce projet.

Après en avoir délibéré, les Conseillers Municipaux, à l'unanimité :

- décident la réalisation des travaux d'aménagement de l'ancien terrain de football tels que présentés ci-dessus,
- approuvent l'offre économiquement la plus avantageuse émanant de la Société DELTOUR PAYSAGES située 405 rue Jacques Boutry 59400 CAMBRAI, d'un montant de 20831,00 € HT,
- autorisent Monsieur le Maire à passer commande de ces travaux, avec une clôture en supplément pour un budget total de 24990 euros HT maximum,
- décident que les crédits seront prévus au budget primitif 2016.

ACHAT DE PRODUITS DE TRAITEMENT

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'à l'approche des beaux jours, l'employé communal doit procéder au traitement des trottoirs contre les mauvaises herbes et qu'il conviendrait de commander des produits de traitement rapidement.

Il poursuit en donnant lecture d'un devis émanant de la société CHLORODIS, située 2 rue d'Ennevelin 59242 TEMPLEUVE, d'un montant de 2421 €13 TTC pour l'achat de produits de traitement pour deux années.

Après en avoir délibéré, les Conseillers Municipaux, à l'unanimité, votent POUR l'acquisition des produits de traitement auprès de la société CHLORODIS et approuvent leur devis d'un montant de 2421 € 13 TTC.

Les crédits seront prévus au budget primitif 2016.

DESSOUCHAGE

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'il avait été évoqué lors de la séance du conseil municipal du 20 novembre 2015, qu'il était nécessaire de procéder à la destruction de souches au cimetière, au Mille-Clubs et rue de Bourlon (au calvaire).

Il poursuit en rappelant qu'il avait donné lecture d'un devis de la Société RB SERVICES de BANTIGNY d'un montant de 2260 euros TTC et que l'assemblée avait sollicité la demande d'autres devis.

Il donne donc lecture aux membres du conseil municipal d'un deuxième devis émanant de la Société Parcs et Jardins Dinoir, située 1798 Route Nationale 59400 FONTAINE NOTRE DAME, d'un montant de 795,60 euros TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- décide la réalisation des travaux cités ci-dessus,
- approuve l'offre économiquement la plus avantageuse émanant de la Société Parcs et Jardins Dinoir, située 1798 Route Nationale 59400 FONTAINE NOTRE DAME, d'un montant de 795,60 euros TTC.
- autorise Monsieur le Maire à passer commande de ces travaux,
- décide que les crédits seront prévus au budget primitif 2016.

ABATTAGE D'UN TILLEUL

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il est nécessaire de procéder à l'abattage d'un tilleul rue de Bourlon (au calvaire).

Il poursuit en donnant lecture aux membres du conseil municipal d'un devis émanant de la Société Parcs et Jardins Dinoir, située 1798 Route Nationale 59400 FONTAINE NOTRE DAME, d'un montant de 1248 euros TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- décide la réalisation des travaux cités ci-dessus,
- approuve le devis émanant de la Société Parcs et Jardins Dinoir, située 1798 Route Nationale 59400 FONTAINE NOTRE DAME, d'un montant de 1248 euros TTC.
- autorise Monsieur le Maire à passer commande de ces travaux,
- décide que les crédits seront prévus au budget primitif 2016.

TRAVAUX DE RÉFECTION DE TOITURE AU BÂTIMENT COMMUNAL SITUÉ 1 RUE DE BOURLON

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la toiture de l'ancienne école est très vétuste et qu'il serait nécessaire de refaire la toiture à neuf. Il précise aux conseillers municipaux que ces travaux permettraient de bénéficier d'une subvention de la Communauté d'Agglomération de Cambrai (CAC) au titre du Fonds de concours – Ruralité 2016.

Il poursuit en donnant lecture à l'assemblée de trois devis.

Après en avoir délibéré, les Conseillers Municipaux, à l'unanimité :

- décident la réalisation des travaux cités ci-dessus,
- approuvent l'offre économiquement la plus avantageuse émanant de la SARL RENÉ CARRÉ, située Rue de la Gare 62147 HERMIES, d'un montant de 23 396 € 25 HT,
- donnent pouvoir à Monsieur le Maire pour solliciter l'attribution du Fonds de concours – Ruralité 2016 auprès de la CAC et pour faire la demande de toutes autres aides ou subventions,
- autorisent Monsieur le Maire à signer la convention de Fonds de concours – Ruralité 2016 avec la CAC,
- décident que les crédits seront prévus au budget primitif 2016.

**TRAVAUX DE RÉFECTION DE TOITURE AU LOGEMENT COMMUNAL
SITUÉ 63 RUE DE LA CROIX**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la toiture de l'ancien presbytère est très abîmée et qu'il serait nécessaire de refaire rapidement la toiture à neuf. Il précise aux conseillers municipaux que ces travaux permettraient de bénéficier d'une subvention de la Communauté d'Agglomération de Cambrai (CAC) au titre du Fonds de concours – Ruralité 2016.

Il poursuit en donnant lecture à l'assemblée de trois devis.

Après en avoir délibéré, les Conseillers Municipaux, à l'unanimité :

- décident la réalisation des travaux cités ci-dessus,
- approuvent l'offre économiquement la plus avantageuse émanant de la SARL RENÉ CARRÉ, située Rue de la Gare 62147 HERMIES, d'un montant de 23 868 € 59 HT,
- donnent pouvoir à Monsieur le Maire pour solliciter l'attribution du Fonds de concours – Ruralité 2016 auprès de la CAC et pour faire la demande de toutes autres aides ou subventions,
- autorisent Monsieur le Maire à signer la convention de Fonds de concours – Ruralité 2016 avec la CAC,
- décident que les crédits seront prévus au budget primitif 2016.

**DÉSAMIANTAGE DES TOITURES DES LOGEMENTS COMMUNAUX
SITUÉS 1 RUE DE BOURLON ET 63 RUE DE LA CROIX**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée sa décision de procéder à la réfection des toitures des logements communaux situés 1 rue de Bourlon et 63 rue de la Croix.

Il informe l'assemblée que les toitures actuelles de ces deux logements contiennent de l'amiante et que nous sommes dans l'obligation de procéder au désamiantage de ces dernières lors de leur dépose. Il précise aux conseillers municipaux que ces travaux permettraient de bénéficier d'une subvention de la Communauté d'Agglomération de Cambrai (CAC) au titre du Fonds de concours – Ruralité 2016.

Il poursuit en donnant lecture à l'assemblée de trois devis.

Après en avoir délibéré, les Conseillers Municipaux, à l'unanimité :

- décident la réalisation des travaux cités ci-dessus,
- approuvent l'offre économiquement la plus avantageuse émanant de la SARL RENÉ CARRÉ, située Rue de la Gare 62147 HERMIES, d'un montant de 11 524 € 99 HT,
- donnent pouvoir à Monsieur le Maire pour solliciter l'attribution du Fonds de concours – Ruralité 2016 auprès de la CAC et pour faire la demande de toutes autres aides ou subventions,
- autorisent Monsieur le Maire à signer la convention de Fonds de concours – Ruralité 2016 avec la CAC,
- décident que les crédits seront prévus au budget primitif 2016.

**TRAVAUX D'ISOLATION DES TOITURES DES LOGEMENTS COMMUNAUX
SITUÉS 1 RUE DE BOURLON ET 63 RUE DE LA CROIX**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée sa décision de procéder à la réfection des toitures des logements communaux situés 1 rue de Bourlon et 63 rue de la Croix.

Il expose à l'assemblée qu'il serait judicieux de profiter de la réfection des toitures pour procéder à l'isolation de ces dernières. Il précise aux conseillers municipaux que ces travaux permettraient de bénéficier d'une subvention de la Communauté d'Agglomération de Cambrai (CAC) au titre du Fonds de concours – Ruralité 2016.

Il poursuit en donnant lecture à l'assemblée de trois devis.

Après en avoir délibéré, les Conseillers Municipaux, à l'unanimité :

- décident la réalisation des travaux cités ci-dessus,
- approuvent l'offre économiquement la plus avantageuse émanant de la SARL RENÉ CARRÉ, située Rue de la Gare 62147 HERMIES, d'un montant de 8 391 € 15 HT,
- donnent pouvoir à Monsieur le Maire pour solliciter l'attribution du Fonds de concours – Ruralité 2016 auprès de la CAC et pour faire la demande de toutes autres aides ou subventions,
- autorisent Monsieur le Maire à signer la convention de Fonds de concours – Ruralité 2016 avec la CAC,
- décident que les crédits seront prévus au budget primitif 2016.

**DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE
DU FONDS DE CONCOURS – RURALITÉ 2016**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que toutes les communes membres de la Communauté d'Agglomération de Cambrai (CAC) peuvent prétendre à une subvention de 50 000 €, une seule fois sur la durée du mandat électoral de 6 ans, au titre du fonds de concours ruralité pour des travaux d'investissement.

Il poursuit en rappelant que le Conseil Municipal a décidé de faire sa demande de subvention au titre du Fonds de concours – Ruralité 2016 pour les travaux suivants :

- | | |
|---|-----------------|
| • Travaux de ravalement de façade au 63, rue de la Croix : | 24 383 € 40 HT, |
| • Travaux de ravalement de façade au 1, rue de Bourlon : | 24 485 € 00 HT, |
| • Réfection de toiture au 1, rue de Bourlon : | 23 396 € 25 HT, |
| • Réfection de toiture au 63, rue de la Croix : | 23 868 € 59 HT, |
| • Désamiantage des anciennes toitures des logements ci-dessus : | 11 524 € 99 HT, |
| • Isolation des toitures des logements ci-dessus : | 8 391 € 15 HT. |

Soit un total de travaux d'investissement de 116 049 € 38 HT, pouvant être subventionnés à hauteur de 50 000 € au titre du Fonds de concours – Ruralité 2016.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal, à l'unanimité :

- Sollicitent l'attribution d'une subvention au titre du Fonds de concours – Ruralité 2016 d'un montant de 50 000 €,
- Approuvent les modalités de financement suivantes pour la totalité de ces travaux :
 - Autofinancement : 66 049 € 38,
 - Fonds de concours – Ruralité 2016: 50 000 €,
- Autorisent Monsieur le Maire à signer la convention de Fonds de concours – Ruralité 2016 avec la CAC.

TRANSFERT DE DEUX CHEMINS AFR EN CHEMINS COMMUNAUX

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers municipaux leur décision de transférer deux chemins AFR en chemins communaux.

Il poursuit, en informant l'assemblée que l'Association Foncière de Remembrement d'Haynecourt a émis un avis favorable à notre demande par délibération n°20160126-01 du 26 janvier 2016 pour la cession à titre gratuit du chemin AFR rue de la Croix et d'une partie du chemin du Riot Del Val conformément aux plans annexés à cette délibération à la condition que la commune prenne à sa charge les frais éventuels liés à cette cession (bornage, frais notariés....).

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal, à l'unanimité :

- Approuvent la cession à titre gratuit du chemin AFR rue de la Croix et d'une partie du chemin du Riot Del Val conformément aux plans annexés à la délibération n°20160126-01 de l'AFR (et ses annexes) annexée à la présente délibération,
- Décident de prendre en charge les frais éventuels (bornage, frais notariés) liés à cette cession,
- Autorisent Monsieur le Maire à signer tous les documents se référant à cette cession.

Les crédits sont prévus au budget de l'exercice 2016.

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF COMMUNE 2015

Le Compte administratif 2015 de la Commune est présenté comme suit:

Section FONCTIONNEMENT	Dépenses	236 125.96 €
	Recettes	300 590.55 €
Résultat fin 2014	Excédent de	1 456 809.71 €

Excédent de fonctionnement 2015 : 1 521 274 € 30

Section INVESTISSEMENT	Dépenses	94 943.73 €
	Recettes	33 028.70 €
Résultat fin 2014	Déficit de	- 17 338.41 €

Déficit d'investissement 2015 : 79 253 € 44

RESTES A RÉALISER AU 31/12/2015 :	Restes à réaliser Recettes	0.00 €
	Restes à réaliser Dépenses	7 275.34 €

Après en avoir délibéré, les conseillers municipaux approuvent le Compte Administratif, conforme au compte de gestion du percepteur.

COMPTE DE GESTION COMMUNE 2015

Le Conseil Municipal,

Considérant que tout est en ordre

- après s'être fait présenter les budgets et décisions modificatives de l'exercice 2015,
- après avoir approuvé le compte administratif 2015,

- après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

- 1) statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 01.01.2015 au 31.12.2015;
- 2) statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2015 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- 3) statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2015, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

AFFECTATON DES RESULTATS COMMUNE 2015

<u>Section d'investissement</u>		<u>Section de fonctionnement</u>	
Résultats de l'année 2014	- 61 915.03 €	Résultats de l'année 2014	64 464.59 €
Résultats antérieurs	- 17 338.41 €	Résultats antérieurs	1 456 809.71 €
 Résultats cumulés à la clôture de l'exercice 2015	 - 79 253.44 €	 Résultats cumulés à la clôture de l'exercice 2014	 1 521 274.30 €

Excédent global de 1 442 020.86 euros.

Restes à réaliser Dépenses 2015 : 7 275 € 34

AFFECTATION DES RESULTATS

Le Conseil Municipal décide d'affecter :

- en report à nouveau de la section d'investissement,
soit (C/110) ligne budgétaire 001 - 79 253.44 euros
- et, en report à nouveau de la section de fonctionnement,
soit (C/110) ligne budgétaire 002 1 434 745.52 euros
- de couvrir le besoin de financement de la section d'investissement
soit au compte 1068 86 528.78 euros

VOTE DU BUDGET PRIMITIF COMMUNE 2016

Le Budget primitif 2016 est présenté comme suit :

Section FONCTIONNEMENT	Dépenses = Recettes	1 776 153.52 €
Section INVESTISSEMENT	Dépenses = Recettes	784 108.78 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote le budget primitif, à l'unanimité, tel que présenté ci-dessus.

COMPTE ADMINISTRATIF 2015 SERVICE DES EAUX

Le Compte administratif 2014 du Service des Eaux est présenté comme suit:

Section FONCTIONNEMENT	Dépenses	32 929.97 €	
	Recettes	43 183.92 €	
	Résultat reporté	Excédent de	153 898.66 €

Excédent de fonctionnement	164 152.61 euros
-----------------------------------	-------------------------

Section INVESTISSEMENT	Dépenses	00.00 €	
	Recettes	5 074.27 €	
	Résultat reporté	Excédent de	14 007.11 €

Excédent d'investissement	19 081.38 euros
----------------------------------	------------------------

Après en avoir délibéré, les conseillers municipaux approuvent le Compte Administratif, conforme au compte de gestion du percepteur.

<p>COMPTE DE GESTION 2015 SERVICE DES EAUX</p>
--

Le Compte administratif 2014 du Service des Eaux est présenté comme suit:

Section FONCTIONNEMENT	Dépenses	32 929.97 €	
	Recettes	43 183.92 €	
	Résultat reporté	Excédent de	153 898.66 €

Excédent de fonctionnement	164 152.61 euros
-----------------------------------	-------------------------

Section INVESTISSEMENT	Dépenses	00.00 €	
	Recettes	5 074.27 €	
	Résultat reporté	Excédent de	14 007.11 €

Excédent d'investissement	19 081.38 euros
----------------------------------	------------------------

Après en avoir délibéré, les conseillers municipaux approuvent le Compte Administratif, conforme au compte de gestion du percepteur.

<p>AFFECTATION DES RÉSULTATS 2015 SERVICE DES EAUX</p>
--

RESULTATS DE L'EXERCICE 2014

<u>Section d'investissement</u>		<u>Section de fonctionnement</u>	
Résultats de l'année 2015	5 074.27 €	Résultats de l'année 2015	10 253.95 €
Résultats antérieurs	14 007.11 €	Résultats antérieurs	153 898.66 €
Résultats cumulés à la clôture de l'exercice 2015	19 081.38 €	Résultats cumulés à la clôture de l'exercice 2015	164 152.61 €

Excédent global de 183 233.99 euros.

AFFECTATION DES RESULTATS

Le Conseil Municipal décide d'affecter :

- en report à nouveau de la section d'investissement,
soit (C/110) ligne budgétaire 001 19 081.38 euros
- et, en report à nouveau de la section de fonctionnement,
soit (C/110) ligne budgétaire 002 164 152.61 euros

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2016 SERVICE DES EAUX
--

Le Budget primitif 2016 est présenté comme suit :

Section FONCTIONNEMENT	Dépenses = Recettes	207 662.61 €
Section INVESTISSEMENT	Dépenses = Recettes	26 500.00 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote le budget primitif à l'unanimité, tel que présenté ci-dessus.

QUESTIONS DIVERSES

Procédure d'expulsion de Mme WILLEM :

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le tribunal d'instance de Cambrai a ordonné l'expulsion de Mme WILLEM Christine, notre locataire du 274 rue de Bourlon, par jugement contradictoire rendu publiquement et en premier ressort le 31 mars 2016.